



Négociations salariales

28 mars 2018 - 12h30

Le SNI-UNSA durant cette matinée a longuement argumentée sur le fait que les propositions de la Direction risquaient de générer de la frustration et de la démotivation.

Celle-ci a répondu que les fonctions de la population du 2^{ème} collège comportent une forte part d'autonomie et des objectifs précis, mais nous avons rappelé que ce n'était pas forcément le cas pour tous les métiers (maintenance, ...).

La Direction a précisé qu'elle souhaitait une interruption de séance de 30 minutes pour faire de nouvelles propositions en tenant compte de nos arguments, sans pour autant occulter les mesures qu'elle souhaite appliquer au sein de l'entreprise.

En revenant, la Direction a précisé que cette proposition était la dernière puisqu'elle correspondait au budget maximal qu'elle pouvait accorder, même si nous pouvons éventuellement faire quelques ajustements qui n'ont pas d'impact sur l'enveloppe globale.

3^{èmes} propositions de la Direction

- **Ouvriers + employés jusqu'au coeff. 255**

- + Augmentation générale de 1,10 % au 1^{er} avril
- + Budget de 0,50 % pour augmentations individuelles en juillet (avec un mini de 25 €)

- **ETAM à partir du coeff. 270**

- + Augmentation générale de 0,80 % au 1^{er} avril
- + Budget de 0,80 % pour augmentations individuelles en juillet (avec un mini de 25 €)

- **Cadres**

- + Budget de 1,60 % pour augmentations individuelles en juillet

- **Complémentaire (points ajoutés ou modifiés en surligné) :**

- + Augmentation des primes horaires de 1,10 % 1^{er} avril ;
- + Changement de statut hors budget des AI ;
- + Égalité professionnelle hors budget des AI (sous pilotage RH) ;

- ✚ Changements de coefficient pour les ouvriers hors budget des AI ;
- ✚ Répartition des augmentations individuelles sur 30% du personnel, avec envoi d'un courrier à l'ensemble du personnel ;
- ✚ Arrêt des maxi de la grille des salaires (pas de révision des minimas);
- ✚ Maintien des horaires variables sur 2018 + règles de fonctionnement ;
- ✚ Attribution de la prime de dégressivité pour le SD ;
- ✚ Possibilité de prendre des heures de récupération en négatif pour les examens médicaux (par journée entière) ;
- ✚ Prime d'éloignement passe de 7,76 € à :
 - 10 € par nuit passée en France (au-delà de 100 km)
 - 20 € par nuit passée à l'étranger pour les non-cadres ;
- ✚ Ouverture de négociations au niveau central pour les déplacements (vélo, co-voiturage, ...) ;
- ✚ Tout départ remplacé par une embauche sur le site de Garchizy.
- ✚ Étude de la réduction de l'écart de la valeur du point entre les 2 sites (prime d'ancienneté) ;
- ✚ Ouverture de négociations sur la prévoyance pour réduire l'écart des garanties entre les cadres et les non-cadres.
- ✚ Ouverture de négociations sur la grille des salaires avec création de nouveaux coefficients pour les ouvriers (205 et 225).
- ✚ Pour Garchizy, étude sur les postes de Montage (définition des coefficients) au plus tard au 1^{er} janvier 2019. En attendant, versement temporaire de la prime de montage.
- ✚ Disposition sur le droit à la déconnexion traité au niveau du groupe puis présenté ensuite à FPT France.

La Direction a précisé que sans signature, elle reviendra à sa 2^{ème} proposition.

Reprise des discussions à 14h30 pour discuter des éventuels ajustements